

Age du taux plein et âge d'ouverture du droit à la retraite

Ce tableau exprime, en fonction de la date de naissance de l'adhérent (1^{ère} colonne à gauche), l'âge à atteindre pour pouvoir bénéficier de la retraite de base à taux plein (2^e colonne), suivi du nombre de trimestres que vous devez avoir cotisés (3^e colonne). La dernière valeur présente l'âge d'ouverture du droit à la retraite (pour carrière longues, travailleurs handicapés, etc.).

Année de naissance	Âge pour le taux plein	Nombre de trimestres pour le taux plein	Âge d'ouverture du droit
1948 et avant	65 ans	160 trimestres	60 ans
1949	65 ans	161 trimestres	60 ans
1950	65 ans	162 trimestres	60 ans
1951 (01/07)	65 ans + 4 mois	163 trimestres	60 ans + 4 mois
1952	65 ans + 9 mois	164 trimestres	60 ans + 9 mois
1953	66 ans + 2 mois	165 trimestres	61 ans + 2 mois
1954	66 ans + 7 mois	165 trimestres	61 ans + 7 mois
1955	67 ans	166 trimestres	62 ans
1956	67 ans	166 trimestres	62 ans
1957	67 ans	166 trimestres	62 ans
1958-1959-1960	67 ans	167 trimestres	62 ans
1961-1962-1963	67 ans	168 trimestres	62 ans
1964-1965-1966	67 ans	169 trimestres	62 ans
1967-1968-1969	67 ans	170 trimestres	62 ans
1970-1971-1972	67 ans	171 trimestres	62 ans
1973 et après	67 ans	172 trimestres	62 ans